

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR POUR LES ÉLECTIONS 2023 AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS, DRAGUIGNAN ET TOULON (VAR)

(Code de commerce, art. R.723-6)

Formulaire à compléter de manière informatique

Candidat à l'élection aux fonctions de juge près le Tribunal de commerce de :

Je soussigné(e) :

NOM patronymique :

NOM d'épouse :

Prénom :

Né(e) le (jj/mm/aaaa) :

à :

Dpt :

déclare sur l'honneur, conformément à l'article R723-6 du code de commerce, satisfaire aux conditions correspondant à ma situation (cocher la case correspondante ci-dessous).

Cas général :

- je remplis toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 1° à 5° du I de l'article L723-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas frappé(e) de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L722-6-1, L722-6-2, L723-7 et aux 1° à 4° de l'article L723-2 du code de commerce ;
- je ne fais pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L724-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas candidat(e) dans un autre tribunal de commerce.

Candidature en tant que juge en exercice ou ancien juge (au titre de l'article L.723-4-II 1° du code de commerce)¹ :

- je remplis toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 2° à 5° du I de l'article L723-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas frappé(e) de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L722-6-1, L722-6-2, L723-7 et aux 1° à 4° de l'article L723-2 du code de commerce ;
- je ne fais pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L724-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas candidat(e) dans un autre tribunal de commerce ;
- si le tribunal de commerce où j'ai été élu(e) n'est pas limitrophe de celui dans lequel je candidate, j'atteste être domicilié(e) ou disposer d'une résidence dans son ressort ou celui d'un tribunal limitrophe.

Candidature en tant que cadre dirigeant (au titre de l'article L.723-4-II 2° du code de commerce)² :

- je remplis toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 2° à 5° du I de l'article L723-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas frappé(e) de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L722-6-1, L722-6-2, L723-7 et aux 1° à 4° de l'article L723-2 du code de commerce ;
- je ne fais pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L724-4 du code de commerce ;
- je ne suis pas candidat(e) dans un autre tribunal de commerce ;
- je suis employé(e) dans le ressort du tribunal de commerce où je candidate ou d'un tribunal limitrophe.

Fait à _____, le _____

Nom et signature du candidat

1 Art. L.724-II 1° du code de commerce : « Les **membres en exercice des tribunaux de commerce** ainsi que les **anciens membres de ces tribunaux ayant exercé les fonctions de juge de tribunal de commerce pendant au moins six années et n'ayant pas été réputés démissionnaires.** [...] ».

2 Art. L.724-II 2° du code de commerce : « Les cadres qui exercent des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein des entreprises ou des établissements inscrits au registre national des entreprises en tant qu'entreprise ou établissement du secteur des métiers et de l'artisanat ou mentionnés au II de l'article L. 713-1 situés dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux limitrophes. Les candidats doivent être employés dans l'un de ces ressorts ».